

Évaluation
à mi-parcours du
Contrat de ville
de l'Agglomération d'Annonay



Introduction

1.Méthodologie

2.Diagnostic territorial

3.Bilan du Contrat de ville – programmations

4.Droit commun et animation du partenariat

5.Questions évaluatives et remarques / validations



Introduction

Cadre réglementaire : guide méthodologique de l'Observatoire national de la Politique de la ville et du Commissariat général à l'égalité des territoires + appui de Solstice – Anne Le Guillou

Ambition : renforcer l'efficacité du dispositif pour tout le monde !

Objectifs :

- **apprécier** le fonctionnement et l'impact du contrat
- **mobiliser** les acteurs autour de cette politique (droit commun et spécifique) donc réfléchir collectivement et mobiliser
- **réajuster** la stratégie déployée en interrogeant les résultats, mais aussi la démarche (gouvernance, conseil citoyen, ...), pointer les axes où l'on progresse et identifier des actions correctives simples à conduire

1. Méthodologie



Comment ?

1) Recueil de données quantitatives : CAF, CPAM, Pôle Emploi, DIRECCTE, INSEE

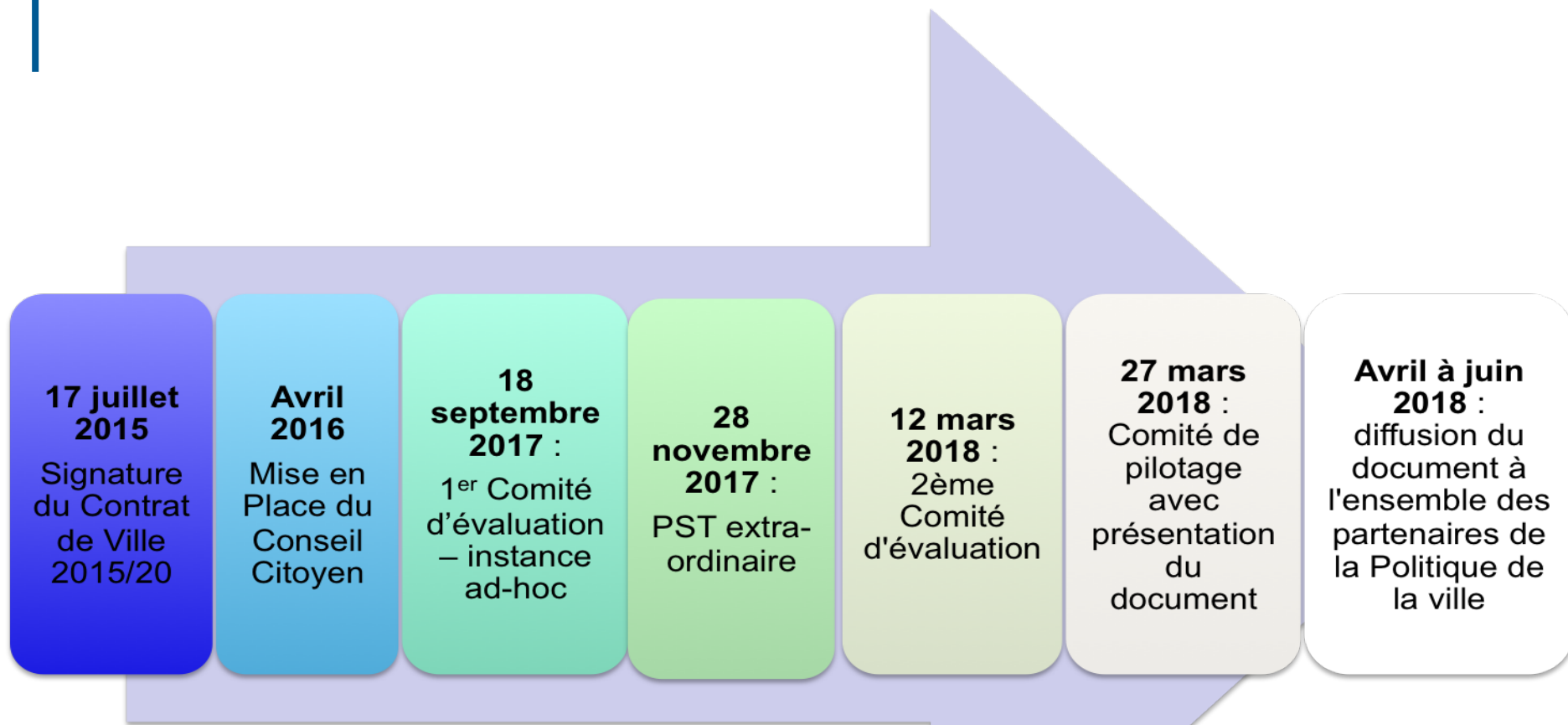
Contrainte : actualisation parfois impossible du fait de la courte durée du CdV

2) Recueil de données qualitatives permettant de partager une vision sociale, économique du quartier et des actions financées par la Politique de la ville

Entretiens individuels et collectifs : environ 55 personnes rencontrées

+ rencontre collective en Projet social de territoire : 26 participants

Calendrier de l'évaluation



2. Diagnostic territorial



Méthode

Définition d'indicateurs (toujours les mêmes) dans le but de suivre le résultat du Contrat de ville sur la durée. Cf diapos suivantes

Difficultés à répertorier des données chiffrées et actualisées sur le nouveau périmètre du quartier prioritaire (QPV)

Sources : CAF, INSEE, bailleurs, CPAM, Pôle emploi

Création d'un observatoire des évolutions du quartier, alimenté par les partenaires

NB : tous les chiffres sans précision particulière sont à l'échelle du QPV

Portrait du quartier (sources INSEE et bailleurs)

NB : tous les chiffres sans précision particulière sont à l'échelle du QPV

Environ 2 000 habitants (50 % hommes et femmes) : en réalité, le Contrat de Ville concerne beaucoup plus d'habitants (Cance, Font Chevalier, etc.). Petit quartier puisque le CUCS représentait environ 5 000 habitants.

Part des étrangers parmi la population : 20 %

Part des 0-24 ans parmi la population : 41,3 %

Part des ménages de 1 personne parmi les ménages : 43 %

Environ 2 000 logements, dont 690 logements locatifs sociaux (34,5 %)

Part de logements en location : entre 65 et 75 % (36,7 % à l'échelle d'Annonay Agglo)

Part des logements vacants : 11,4 % (9,8 % à l'échelle d'Annonay Agglo).

Attention, vacance importante dans les logements situés dans le Cœur de ville historique (sources Ardèche Habitat, Foyer Vellave et service Habitat)

Santé (source CPAM)

Nombre de bénéficiaires de la CPAM (assurés et ayant droit) : 2 067 dont 1 018 femmes et 1 049 hommes

Parmi les 2 067 bénéficiaires :

1 253 assurés et 814 ayant-droit

555 bénéficiaires de la CMU-C (27% des bénéficiaires) : attention, ne tient pas compte des potentiels bénéficiaires qui n'en font pas la demande

Parmi les 555 bénéficiaires de la CMU-C :

289 femmes et 266 hommes

Ressources (sources INSEE et CAF)

Revenu médian (en euros) déclaré par unité de consommation : 10 190 € (19 000 € sur le territoire d'Annonay Agglo)

Nombre d'allocataires de la CAF : 789

Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales : 294

Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales : 179

Nombre d'allocataires percevant l'Allocation adulte handicapé : 88

Nombre d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active socle : 188

Part des ménages fiscaux imposés : 26 %

Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage : 10 %

Scolarité (source INSEE)

Nombre d'écoliers du 1er degré : 342

Taux de scolarisation des 16/24 ans : 47% (55% sur Annonay, et 56% sur Annonay Agglo)

Emploi (sources Pôle emploi et INSEE)

432 demandeurs d'emploi (ABC) sur le QPV au 31/12/16 dont 43% de femmes et 57% d'hommes

Évolution du nombre total de demandeurs d'emploi entre 2015 Trimestre 1 (T1) et entre 2016 T1 : + 10,1 % (+ 7,9 % sur la commune d'Annonay, + 6,6 % à l'échelle d'Annonay Agglo)

Évolution du nombre total de demandeurs d'emploi entre 2016 T1 et 2017 T1 : -2,7 % (+ 2,6 % sur la commune d'Annonay, + 2,9 % à l'échelle d'Annonay Agglo) : **impact des nouveaux accords de novembre 2017 (entre l'Etat et le Pôle emploi) sur le maintien des inscriptions à Pôle emploi, dans le cas d'un emploi en CDD.**

Part des emplois précaires parmi les emplois : 25% (17% sur la commune d'Annonay, 13% à l'échelle d'Annonay Agglo)

Part des emplois précaires parmi les femmes ayant un emploi : 29% (20% sur la commune d'Annonay, 16% à l'échelle d'Annonay Agglo)

Tendance : plus la période de chômage est longue, plus la proportion de femmes est grande

Tissu économique (source INSEE 2015)

Création d'établissements : 16 (114 sur la commune d'Annonay, 230 à l'échelle d'Annonay Agglo)

Nombre d'établissements : 99 (1 105 sur la commune d'Annonay, 2 198 à l'échelle d'Annonay Agglo)

Commerces de détail : 15 (182 sur la commune d'Annonay, 350 à l'échelle d'Annonay agglo)

Nombre d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements : 5 (47 sur la commune d'Annonay, 84 à l'échelle d'Annonay agglo)

Zodiaque : sentiment des commerces d'une ingérence des Chambres consulaires, ne viennent pas chercher d'aide

Propriétaires fonciers : sont peu nombreux, et gardent la main sur les types d'activités à positionner dans les locaux commerciaux

3. Bilan du Contrat de ville - programmations



Nouvelles modalités

Compétence obligatoire de l'Agglomération depuis le 1er janvier 2015 : ceci pour mobiliser les compétences de l'Agglo et intégrer la Politique de la ville dans tous les plans et schémas directeurs (développement durable, schéma de déplacement, accessibilité, PLH, développement économique, ordures ménagères ...)

QPV : quartier fictif, avec 3 sous-quartiers aux particularités différentes

Droit commun : réelle évolution => meilleure prise en compte des objectifs du Contrat de ville par l'ensemble des financeurs, amélioration du partenariat en interne (échanges avec la direction des Transports à propos du BABUS, mise en place du stationnement gratuit et des zones bleues, changement de l'éclairage en centre ancien, ...) et en externe (impulsion de l'Agence Régionale de Santé pour la création d'un Contrat local de santé avec une entrée Politique de la ville, suivi de l'abattement Taxe foncière sur les propriétés bâties ...)

Suivi des objectifs du Contrat de ville

Évolution du nombre d'actions : tendance au « rassemblement de porteurs de projets » et d'actions communes dans le pilier Cohésion sociale, augmentation dans les autres piliers (ex : 5 actions dans le pilier Développement de l'activité économique en 2015, 8 en 2016, 6 en 2017, 10 en 2018)

Évolution du nombre d'actions reconduites : tendance à augmenter dans tous les piliers

Évolution des financements entre 2015 et 2017 :

Ville : participation stable (50 000€)

Etat : augmentation (100 000€ à 112 000€)

Département : variable (entre 10 500€ et 20 800€)

CAF : participation stable (environ 25 000€)

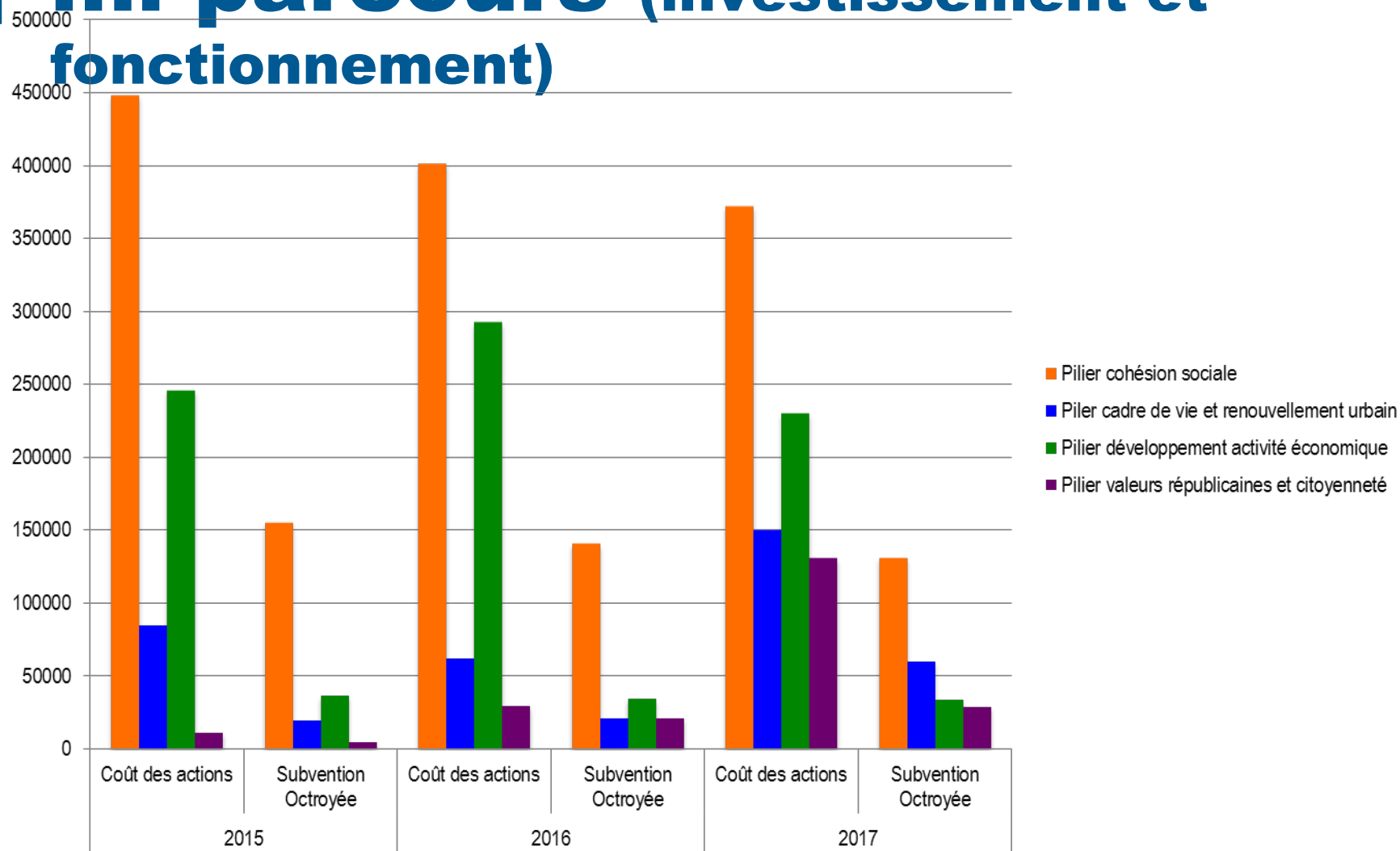
Région : ne finance plus que de l'investissement

Bailleurs : variable (entre 2 000€ et 9 000€ selon les années et le bailleur)

Évolution des partenariats : animation de réseau, meilleure inter-connaissance

NB : bailleurs et CAF sont de nouveaux partenaires financiers depuis 2015

Bilan financier des 4 piliers à mi-parcours (investissement et fonctionnement)



4. Droit commun et animation du dispositif



Droit commun

«La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des actions des politiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».

Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Mobilisation du droit commun interne :

- Meilleures relations partenariales avec les services et les compétences de la Ville et de l'Agglo
- Meilleures connaissances des métiers et des missions de chacun
- Réalisation d'actions de Gestion sociale et urbaine de proximité en commun
- Partage des problématiques et des solutions
- Meilleure prise en compte de l'aspect prioritaire du quartier dans les plans et schémas
- Participation interpôles aux différentes instances avec le bon niveau de représentativité : GSUP, programmation, ... et de nouvelles méthodes de réalisation d'action (diagnostic en marchant, rencontres avec le Conseil citoyen)

Mobilisation des droits communs (de chaque partenaire) => réduction des inégalités territoriales en priorisant politiquement et techniquement le quartier prioritaire (attention portée à la bonne réalisation, délais, ...)

Droit commun

La mobilisation du Droit commun, socle de quatre notions clés



Animation du dispositif

Le Contrat de ville touche à un nombre important de démarches, de sujets et d'orientations, d'où l'importance de la place laissée à l'animation et à la reconnaissance du dispositif dans le droit commun.

Veille et attention portée à :

- la mobilisation des acteurs signataires, et au respect de leurs engagements
- la mobilisation des acteurs de proximité du territoire
- le suivi des actions au plus près des besoins et des attentes
- la coordination efficace des acteurs via notamment le Projet social de territoire
- la mobilisation et la participation des acteurs aux instances
- la mise en place de projets et d'actions en phase avec les priorités du Contrat de ville
- la décision de financement des actions en fonction des besoins et l'explication de cette décision
- le dialogue et l'interconnaissance des acteurs
- la coordination des actions (même thématique, même axe transversal ...)
- la bonne gouvernance du dispositif : fluidité et coordination, mais aussi convivialité et plaisir

Animation du dispositif (suite)

Positif :

La mobilisation des acteurs signataires et des acteurs de proximité du territoire

**Le suivi rapproché des actions au plus près des besoins et des attentes
(management de projet)**

Les engagements des acteurs expliqués et respectés

La coordination des acteurs efficace

A poursuivre :

**L'interconnaissance des acteurs de proximité et des porteurs de projets financés
par la Politique de la ville**

La connaissance des différents dispositifs (droit commun notamment)

La décision de financement des actions, en lien avec les différents élus

**La place du coordinateur de la Politique de la ville dans l'animation, la fréquence
des réunions et la forme donnée (créativité, etc)**

5. Questions évaluatives

Méthode

Référentiel d'évaluation

- les attendus de l'évaluation (pourquoi veut-on évaluer ?)
- les objectifs du projet (Contrat de ville), les priorités d'évaluation (ce que l'on veut prioritairement évaluer ou avoir comme réponses utiles à l'action et aux décisions)
- les critères (ou questions évaluatives) et les indicateurs
- les outils de recueil ou modalités de recueil des indicateurs

=> Choix des piliers et thématiques transversales

Question évaluative 1

Pilier COHESION SOCIALE

Est-ce que l'action de proximité des médiateurs favorise l'accès aux droits et aux services des habitants du QPV ?

Question évaluative 1 : constats

Entretiens avec les médiateurs, Foyer Vellave, le Département, le Conseil citoyen

Le rôle de la médiation de proximité :

- L'écoute (même si une réponse n'est pas trouvée, il y a une prise en compte de la personne)
- L'expression des besoins (« bousculer l'attente silencieuse »)
- La traduction de ces mêmes besoins
- L'information et l'orientation vers les organismes compétents, relais vers les services et dispositifs de droit commun
- L'accompagnement psychologique et parfois physique (à un rendez-vous par exemple)
- La remontée de problématiques vers les services compétents

NB : les médiateurs sont au nombre de 5 : médiateur proximité Cœur de ville historique de la Ville, médiateur famille des Centres sociaux, médiateur santé du Collectif 31, médiateur de la Mission locale, médiateur scolaire de Cap Solidaires

Question évaluative 1 : constats

Les difficultés

Le relais avec les partenaires est parfois difficile à faire.

Impression parfois que les médiateurs « s'occupent » tous des mêmes personnes :
démarche indispensable pour la prise en charge globale mais insuffisante au regard du nombre de personnes à accompagner et de leurs besoins.

Toucher les invisibles ?

Problème de cloisonnement, qui fait quoi ?

Précarité des postes

Question évaluative 1 : analyse

Résultats/plus-value :

- Difficile de se prononcer sur une réelle amélioration de la qualité de vie des habitants
 - Difficulté pour les habitants de solliciter les services, de faire appel = ils n'y sont pas toujours prêts (pudeur, manque de recul sur leur situation, ou fuite de la réalité donc contournement du bon interlocuteur)
 - Présence sociale en continu ? IMPOSSIBLE
 - Les habitants identifiés par les médiateurs reconnaissent l'utilité d'une présence facilement accessible, gratuite.
 - Efficace quand les jeunes viennent à la rencontre des médiateurs => en tant que personnes identifiées.
 - Expression des besoins et écoute (pouvoir exprimer un besoin ou une difficulté sans filtre).
- => Opérant sur le vivre-ensemble : résolution de conflits, création de lien social

Question évaluative 1 : préconisations et enjeux

- Accompagnement des professionnels (dans leurs fonctions, en les outillant mieux)
- Création de liens entre médiateurs : interconnaissance des acteurs et des professionnels
- Besoin d'imbrication du travail des médiateurs et du travail des travailleurs sociaux (CMS et CCAS) : proposition de présentation mutuelle des médiateurs
 - + suivi des médiateurs dédiés au QPV : proposition de rencontre trimestrielle entre l'élu.e à la Politique de la ville et l'ensemble des professionnels ayant une mission sur le QPV
- Facilitation des relations partenariales : rôle du Contrat de ville / engagements communs
- Importance de pérenniser les postes
- Importance de travailler en lien avec le PRE qui est également présent auprès des familles et qui fait le lien avec le droit commun
- Création et mise en place de tableaux de suivi des personnes touchées, dans le respect des prescriptions CNIL, stratégie de « prospection » pour un meilleur accompagnement individuel et collectif des habitants
- Actualisation des connaissances des médiateurs + mise en commun des demandes de formation des médiateurs

Question évaluative 2

Transversale JEUNESSE

Les actions du Contrat de ville permettent-elles d'inventer ou de tester de nouvelles modalités de mobilisation des jeunes ?

Question évaluative 2

PORTRAIT / JEUNESSE

Entretiens avec les Centres sociaux, la Mission locale, l'ADSEA et les habitants

Profil de la jeunesse sur le QPV :

618 moins de 20 ans sur le QPV dont 284 bénéficiaires de la CMUC (46%) (source : CPAM 2016)

80 des 432 demandeurs d'emploi (ABC) sur le QPV au 31/12/16 soit 18,5% (données INSEE, source Pôle emploi) ont moins de 26 ans

18 demandeurs d'emploi ont pour motif d'inscription une 1ère inscription sur le marché du travail

Question évaluative 2 : constats

Les freins :

Le poids culturel et familial
Les addictions en tous genres
L'auto-exclusion
L'isolement

Les leviers :

La notion de droits et de devoirs
La co-construction comme outil
de mobilisation
Le collectif
Les actions concrètes
Les temps informels
Le contact direct, la proximité

Question évaluative 2 : analyse et exemples

Nécessité du lien créé avec les « adultes » (éducateurs, animateurs, etc.)

Bénéfice d'avoir des lieux d'accueil / local convivial avec des horaires fixes, véritable lieu de vie et de rencontres

=> discussions autour des préoccupations des jeunes qui leur sont communes avec des adultes référents

Rencontres bilatérales avec des adultes (les élu.e.s par exemple)

PIA (Programme d'investissements d'avenir) : permet d'avoir des moyens de mobiliser les jeunes (dans l'attente du résultat de l'expérimentation)

Point information jeunesse et MediaPop : question de la fréquentation des jeunes du QPV => rapprochement à faire entre les acteurs Jeunesse et la Politique de la ville notamment au travers de l'animateur Jeunesse et ses temps de présence de proximité

Question évaluative 2 : préconisations et enjeux

- **(1/2) Enjeu autour des différents lieux d'accueil : présence d'un professionnel indispensable mais sans nécessité de proposition d'animations**
- **Poursuite des rencontres entre les professionnels de la Jeunesse et les jeunes pour ne pas « s'éloigner » de leurs préoccupations**
- **Renforcer l'axe méthodologique dans le Contrat de ville pour créer une dynamique de groupe : possibilité de dépôt de CERFA sans projet d'action « ficelé »**

La possibilité de co-construire les actions avant le dépôt du dossier existe : veiller à transmettre la culture de l'appel à projets aux acteurs notamment par le biais des formations annuelles Contrat de ville.

Attention : le CERFA ne finance pas la co-construction du projet.

- **Accompagnement des professionnels dans la façon de mobiliser : formation aux réseaux sociaux, etc.**
- **Analyser le fonctionnement actuel du réseau jeunesse, le soutenir**
S'appuyer sur la CCI : à partir de janvier 2019, mise en place d'un espace équipé et dédié, avec formations (nouveaux métiers, etc.) – financements PIA

Question évaluative 2 : préconisations et enjeux (2/2)

Créer des liens entre les jeunes et les entreprises : travail avec Pôle emploi, visites et interventions des entreprises dans les établissements scolaires mais difficultés pour ceux qui ne fréquentent pas les établissements

Nécessité de renforcer le lien entre la Mission locale et les entreprises : à imaginer et développer

Nécessité de créer du lien entre les établissements scolaires (travail avec l'Éducation nationale) et les services d'insertion

Nécessité d'organiser un réseau de professionnels de l'emploi pour se structurer et aller vers les entreprises : à imaginer

Question évaluative 3

Pilier DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI et transversale
EGALITE FEMMES / HOMMES

Les actions d'insertion par l'activité économique, de type « chantiers », permettent-elles un retour à l'emploi des femmes?

Question évaluative 3

PORTRAIT / EMPLOI

Entretiens avec Activ Emploi et la DIRECCTE

Données quantitatives

● 432 demandeurs d'emploi (ABC) sur le QPV au 31/12/16 dont 43% de femmes et 57% d'hommes (données INSEE, source Pôle emploi)

● 68 demandeurs d'emploi (ABC) entre 6 mois et 1 an dont 34% de femmes et 66% d'hommes

● 238 demandeurs d'emploi (ABC) de plus de 6 mois dont 42% de femmes et 58% d'hommes

● 111 demandeurs d'emploi (ABC) de plus de 2 ans dont 45% de femmes et 57% d'hommes

Plus la période de chômage est longue, plus la proportion de femmes est grande.

● 1 018 femmes sur le QPV dont 289 bénéficiaires de la CMUC (28,4%) (source : CPAM 2016)

Question évaluative 3 : constats

Freins :

« Nature des chantiers existants »

« Autocensure des femmes elles-mêmes »

« Manque de places et de moyens »

Mobilité : « Transports en commun mal adaptés aux horaires décalés et peu de femmes ont un véhicule »

« Garde d'enfants »

« Perte d'argent à venir travailler ? »

« Entre l'IAE (Insertion par l'activité économique) et le congé parental, qu'y a-t-il ? A priori peu de choses ! »

« Problématique du retour à l'emploi pour les femmes au foyer »

Mais :

« Idéal : trouver une activité qui permette de se former à un métier demandé sur le territoire »

Ne pas les appauvrir financièrement, en revanche besoin d'être valorisées

Question évaluative 3 : analyse

En 2017 : 40 personnes ont bénéficié des chantiers d'insertion, dont 6 femmes seulement.

« CHANTIERS = il en manque (places) ».

Une étude de la DIRECCTE est en cours sur le développement et la diversification de l'insertion par l'activité économique en Ardèche. Il manque en particulier des supports de chantier à destination des femmes.

Chantiers d'insertion = 1^{er} PAS VERS LE RETOUR À L'EMPLOI car ils permettent la levée de freins.

« Accéder à un statut social », « Décloisonner », « Régler des problématiques de tout ordre : logement, dettes, addictologie, santé, difficultés familiales », « Avoir un filet », « Sortir de l'isolement », « Découvrir des métiers masculins », « S'affranchir », « Révéler des compétences », « Véritable outil d'émancipation des filles », « Reprise d'une hygiène de vie, d'automatismes »

Autres actions d'IAE : Nouvelle Donne (droit commun et Parcours mobilité mobilisation), Collectif 31 (ateliers d'évaluation au travail), MIFE ateliers ARIANE...

Les femmes restent beaucoup plus longtemps au chômage que les hommes sur le territoire : d'où la nécessité d'avoir des réponses plus nombreuses et plus variées pour elles.

Question évaluative 3 : préconisations et enjeux

- **Clauses d'insertion** : développer les heures réservées dans les marchés à des emplois plus diversifiés (tertiaire) mais aussi faciliter l'accès des femmes à ces heures-là

- **Insertion par l'activité / remobilisation / découverte** (attention à porter à l'image parfois dévalorisante de l'insertion)

Avoir un outil qui permette de découvrir différents métiers :

→ amener plus progressivement le public de l'insertion vers les contraintes de l'emploi

- **Dans les chantiers éducatifs**, essayer d'avoir de la mixité en bloquant des places pour des filles ?

- **Renforcer cette dimension transversale Égalité filles/garçons du CdV à l'avenir**

- **Rendre visibles des parcours et des modèles professionnels de femmes**

- **Élargir les activités** :

Ex : comment amener le public féminin vers des métiers attribués souvent à des hommes (plomberie, électricité...), pourvoyeurs d'emplois ?

Ex : École de la deuxième chance : élargir le partenariat pour les jeunes sans qualification de moins de 26 ans

- **Affirmer les priorités de la Ville au moment de la programmation** : encourager avec des financements possibles, « contraindre » à ces priorités

Question évaluative 4

Participation citoyenne et Conseil citoyen

En quoi le Conseil citoyen permet-il une lecture partagée, une analyse des besoins du territoire ?

Question évaluative 4

Entretien collectif avec des membres du Conseil citoyen, avec Danielle Magand, Adjointe déléguée à la Politique de la ville, Thierry Chapignac, ancien Adjoint délégué à la Politique de la ville et Michel Sevenier, Adjoint délégué à l'Éducation, la Citoyenneté et la Jeunesse

Données quantitatives

- **Date de création du Conseil citoyen : arrêté préfectoral établi le 10 mars 2017 mais première rencontre du groupe de préfiguration au printemps 2015**
- **Nombre de membres du conseil citoyen = 19, dont collège habitants = 13 (centre historique = 8, Lapras = 3, Zodiaque = 2), dont collège acteurs locaux = 6**
- **Nombre de membres actifs du CC à ce jour : 5 habitants, 5 acteurs locaux**
- **Nombres de réunions du CC depuis sa création : environ 40 depuis 2015**
- **Nombres de participations aux COPIL et COTECH du Contrat de ville : 3 conseillers présents à chaque instance tous les ans**
- **Types d'actions menées par le CC : campagne d'information de la population des QPV, étude de la programmation, avis donnés sur des aspects de la PDV et sur des aspects de la rénovation urbaine, fleurissement participatif, nettoyage citoyen, rencontres éclairs partenariales de la Politique de la ville, etc.**

Question évaluative 4 : constats

« Recrutement » des membres du premier CC parmi les habitants ayant participé à l'instance de préfiguration.

Réalité des sous-quartiers à l'identité et aux problématiques spécifiques (tranche d'âge, hommes/femmes, quartier) + quartier fictif de la Politique de la ville sans cohérence d'usage.

Rapport avec les institutions et légitimité : importance pour les habitants du rôle du maire (ils veulent avoir affaire au Maire ou au Président plutôt qu'à leurs adjoints), place laissée au CC en évolution et effort d'accessibilité des élus

CC : consulté par les institutionnels pour avoir des avis, avec intérêt pour les élus d'avoir un interlocuteur tel que le CC unique et mobilisable

Envie de poursuivre pour le CC afin d' « être ensemble » et « voir des choses qui se réalisent ».

Rôle : « Être de grandes oreilles », outil pour agir en adéquation avec les besoins des habitants.

Frustration du CC => délais très longs de transmission d'informations descendantes ou ascendantes, des décisions, des réalisations d'actions.

Question évaluative 4 : analyse

LECTURE PARTAGEE : le Centre ancien est un quartier connu et bien diagnostiqué (grâce à la présence des habitants du quartier dans le Conseil citoyen) ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres sous-quartiers du fait du peu d'habitants représentant le Zodiaque et Lapras au sein du Conseil citoyen.

Évolution des pratiques de tous, la participation citoyenne s'installe dans les pratiques et les références des habitants, des élus et des institutions.

Outil qui donne la parole aux habitants qui vivent le quartier au quotidien et qui peuvent alimenter la réflexion des élus.

Pratiques : le rôle du CC n'est pas de donner une lecture du terrain mais davantage de faire évoluer les méthodes, les regards, les projets, les pratiques : écoute, aller vers, etc. ?

Actions : le rôle du CC porte un rôle actif dans la proposition, voire la mise en œuvre d'actions, mais nécessite un accompagnement professionnel pour la réalisation.

Question évaluative 4 : préconisations et enjeux

- Objectif de mixer la représentativité en associant des habitants en périphérie du QPV → membres présents aux instances sont parfois différents des membres participant aux réunions internes
- Création de commissions ou sous-groupes au sein du CC (par sous-quartier)
- Modifier le « recrutement » des conseillers via le tirage au sort (lien avec la motivation des participants)
- Rapprochement entre la jeunesse (CMJ) et le CC autour de la participation citoyenne
- Valorisation des pratiques de chacun : permettre une meilleure visibilité des actions et des avis du CC mais aussi des pratiques et de leur évolution au sein des institutions
- Proposition d'un budget participatif porté par la collectivité afin de mobiliser facilement des petites sommes et de réagir rapidement (ex : menus travaux dans le QPV, achat d'un petit équipement, ...)
- Mesurer mieux les impacts par l'élaboration d'un rapport d'activité. Utiliser une échelle de participation (ex : Arnstein)

Le Conseil citoyen souhaiterait savoir si ses actions profitent réellement aux habitants

=> inviter le CC au comité de suivi annuel

- Renforcer la place du CC dans la gouvernance du Contrat de ville

Remarques supplémentaires

1/2

Quartier Zodiaque

Amélioration de l'ambiance du quartier, du cadre de vie selon ses habitants :
citystade, espaces publics, etc

Présence d'une communauté importante provenant de Mayotte : décalage dans le
rythme de vie, les pratiques quotidiennes => « fossé culturel »

PST : ce quartier plus que les autres échappe à la mobilisation des habitants dans
la participation au Conseil alors que le bailleur souhaiterait qu'ils se structurent
davantage.

→ acteurs locaux (notamment Centres sociaux) : se sont emparés de cette instance
pour faire remonter des besoins et participer aux actions et aux démarches

Remarques supplémentaires

2/2

Quartier Lapras

Nouveau quartier prioritaire

Pas d'habitude des habitants de l'animation sociale : les acteurs locaux (Centres sociaux, Foyer Vellave, Nouvelle donne) ont mobilisé leur savoir-faire et le bailleur a été très pro-actif => participation ++ des habitants

PST : plus d'actions sur Lapras que sur Zodiaque

Cœur de ville historique

Habitants : se réfèrent systématiquement à la municipalité du fait de la proximité géographique, relation particulière aux élus, aux techniciens par rapport aux autres quartiers => rôle important de l'Atelier du projet et de la médiatrice, accueil de l'Hôtel de ville, de la Police municipale, et du CCAS

Atelier du projet : est souvent un premier sas, une porte d'entrée vers la collectivité

Rôle de médiation : accompagner le changement en lien avec le projet de rénovation, mais que se passera-t-il à la fin du programme de rénovation ?